

Les fédérations de mineurs

CGT _ FO _ CFDT _ CFTC _ CFE/CGC

Présentes depuis le début dans la démarche engagée dans le cadre de l'INCS ne cessent d'alerter sur la nécessité que soient pris en compte les attentes des affiliés et des personnels, leur exigence de garantie effective du régime spécial de sécurité sociale minière.

Les fédérations de mineurs avaient exprimé dans le cadre de l'INCS que cette concertation devait prendre le contre pied de la méthode utilisée par le gouvernement précédent qui avait décrété sans négociation, avec elles, la fin du régime minier au 31 déc 2013.

Après le moratoire, l'abrogation de l'article 80 de ce décret laissait augurer une démarche nouvelle pour les affiliés et les personnels.

Elles avaient constaté :

-que l'avenir du régime minier, affiché comme objectif par le gouvernement actuel, n'est pas le fil rouge de ces discussions étroitement balisées par l'application des conséquences du décret du 30 août 2011. Ainsi par exemple la liquidation du patrimoine s'est poursuivie.

-que les opérateurs CAN_ANGDM et directions des différents organismes de sécurité sociale présentent des dossiers séparés qui paraissent plus à charge que dessinant des perspectives concourant à l'avenir du régime spécial de sécurité sociale dans les mines. Les particularités du régime dont sa cohérence d'ensemble, son offre de santé globale, son unicité sont niées.

-pire, que les propositions avancées par les différentes fédérations n'ont jamais été réellement expertisées et il n'a pas été annoncé qu'elles le seraient.

Cette interpellation a été suivie d'un courrier commun à Mme la ministre pour rappeler les engagements pris, y compris par le cabinet, que les fédérations seraient reçues avant que ne soient engagées effectivement les orientations pour l'avenir.

Or ces entrevues n'ont pas encore eu lieu mais les perspectives nous sont déployées comme si de rien n'était, nous demandant de prendre appui sur des constats non partagés, notamment le dernier compte-rendu de réunion non finalisé ni approuvé, des postulats d'éclatement du régime et de son offre de santé, de liquidation du patrimoine, du centre de vacances de Menton auxquels toutes les fédérations s'opposent ...

Les fédérations exigent le maintien de la politique de vacances et son engagement sans délai pour 2014.

Les fédérations attendent que soient précisés d'urgence par le pouvoir politique les actes de rupture avec les perspectives de liquidation décidées auparavant. Sans cela, la COG ne pourra pas assurer de lisibilité ni de perspectives pérennes.

Le fonctionnement quotidien devrait être revu par la réécriture des éléments du décret allant à l'opposé de l'objectif recherché de consolidation du régime.

Les fédérations considèrent que le seul acte qui peut être posé aujourd'hui est de prendre date de l'état des discussions et estiment donc incontournable qu'une vraie négociation s'ouvre à présent au niveau ministériel pour définir les contours des perspectives futures et ne pas rester que sur des dispositions gestionnaires faisant de la seule recherche des équilibres financiers la priorité, à n'importe quel coût, fut-ce au détriment du régime, du service rendu, des personnels...

Les aspects évoqués sur le volet social et les personnels confirment la nécessité d'engagements réellement pérennes sur les garanties statutaires, les droits et la sécurisation des parcours professionnels s'inscrivant dans un avenir garanti au régime spécial de sécurité sociale minière...

La concertation n'a de sens que si les fédérations sont réellement entendues ! Nous vous demandons de transmettre cette déclaration à la ministre et dans l'attente d'une réponse à notre demande d'entrevue, vous demandons une suspension de séance.

Les fédérations de mineurs
CGT_ FO _ CFDT _ CFTC _ CFE/CGC, le 25 sept 2013.